

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 229/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - o Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 15 au 26 mai 2024,
 - o Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 11 mai 2024 et du 18 au 19 mai 2024,
 - o Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 18 au 25 mai 2024,
 - o Monsieur ARTINS Johna en tant que surveillant de baignade du 19 au 26 mai 2024,
 - o Madame TESSONNEAU Cléa en tant que surveillante de baignade du 20 au 21 mai 2024,
 - o Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne du 19 au 20 mai 2024,
- un avenant au contrat de travail avec :
 - o Madame MOY Marina en tant qu'agent d'accueil en charge de la boutique du 2 juin au 1er décembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le 15 MAI 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex